

МИНИСТЕРСТВО ОБРАЗОВАНИЯ И НАУКИ РОССИЙСКОЙ ФЕДЕРАЦИИ
федеральное государственное бюджетное образовательное учреждение
высшего профессионального образования
«Курганский государственный университет»

Кафедра «Французская филология»

ФРАНЦУЗСКИЙ ЯЗЫК

Практикум
по развитию навыков разговорной речи
для студентов 1-2 курса
экономического факультета
для специальностей 080100, 080200, 081100, 100700, 036401

Курган 2014

Кафедра: «Французская филология»

Составитель: канд. пед. наук, доцент С.П. Иванова

Утверждено на заседании кафедры «24» декабря 2013 г.

Рекомендовано методическим советом университета «7» марта 2014 г.

ПОЯСНИТЕЛЬНАЯ ЗАПИСКА

Данный практикум составлен в соответствии с рабочей программой по учебной дисциплине «Иностранный язык» по специальностям 080100, 080200, 081100, 100700, 036401.

Практикум предназначен для студентов 1-2 курсов, изучающих французский язык как основной или как второй иностранный язык.

Представленный практикум составлен по тематическому принципу и содержит аутентичные тексты, вопросно-ответные, лексические, лексико-грамматические и речевые упражнения.

Особенностью данного пособия является принцип поэтапного усложнения заданий.

При разработке пособия учтены межпредметные связи.

Включенные в пособие дополнительные тексты, связанные по тематике с основными, предназначены для самостоятельной работы студентов и способствуют расширению их кругозора и формированию профессиональной компетентности средствами иностранного языка.

TABLE DE MATIERE

Economie.....	4
Texte supplémentaire. Douanes.....	6
Argent.....	8
Texte supplémentaire. L'épargne, les impôts.....	13
Commerce.....	13
Texte supplémentaire. Les théories du commerce international.....	19
Banque.....	20
Texte supplémentaire. Société générale.....	23
Union européenne.....	24
Les sources de droit.....	27
Institutions et organes de l'Union européenne.....	28
Список литературы.....	33

ECONOMIE

Economie de marché

1. Retenez les mots et les expressions:

le bien-être – благосостояние	le débouché - рынок сбыта
la demande – спрос	le revenu - прибыль, доход
l'offre – предложение	s'avérer - оказываться
solvable – платежеспособный	du surcroît – кроме того
l'accès – доступ	les rivalités - конкуренты
le niveau – уровень	nuire - вредить
flexible – гибкий	la fiscalité – налоговая система
l'entrave – препятствие	l'impasse – тупик
la restriction douanière – таможенное ограничение	
efficient - продуктивный, компетентный	

L'économie de marché se fonde sur la liberté individuelle et la recherche, par chaque agent économique, de la réalisation de son propre intérêt. Le postulat fondamental de l'économie de marché réside dans l'existence supposée d'un mécanisme automatique (la « main invisible » décrite par Adam Smith) qui ajuste en permanence la demande à l'offre de biens, de services, de travail, de capitaux. Dans le cas contraire, l'existence de besoins non satisfaits crée une demande solvable importante. Les profits potentiels incitent les producteurs à satisfaire cette demande.

Le fonctionnement de l'économie de marché implique que la concurrence pure et parfaite (libre accès au marché, parfaite information, mobilité des facteurs, etc.) s'exerce à tous les niveaux, aussi bien sur les marchés nationaux que sur le marché international, qui doit être libre de toute restriction douanière (libre-échange). Il importe également que les prix soient entièrement flexibles, c'est-à-dire qu'ils s'ajustent librement et sans entrave.

En théorie, l'économie de marché ne connaît jamais de crise. En effet, selon la « loi des débouchés » de J.- B. Say, l'offre de biens crée en permanence sa propre demande car elle s'accompagne mécaniquement d'une distribution de nouveaux revenus dans l'économie. Ces revenus autorisent la consommation des nouveaux biens créés. Dès lors, l'économie de marché ne connaît théoriquement jamais de phénomène de surproduction.

L'économie de marché trouve ses justifications théoriques et idéologiques dans la doctrine politique et économique libérale.

L'économie politique anglaise, fondatrice de l'économie de marché (Adam Smith, David Ricardo, John Stuart Mill), a été très inspirée par la théorie politique libérale qui, depuis Thomas Hobbes, déduit l'existence de l'état de la nécessité de garantir la sécurité des individus. En conséquence, en économie de marché, le rôle de l'Etat se borne à offrir un cadre politique qui garantisse la liberté d'entreprendre, ainsi que la pleine effective du droit fondamental de propriété. En toute hypothèse,

l'intervention de l'Etat dans l'économie doit être la plus réduite possible.

Il n'y a donc pas de fonctionnement pur de l'économie de marché. La réalité de l'économie de marché est assez éloignée de la théorie qui est toutefois utile à la compréhension des phénomènes économiques réels. D'un point de vue pratique, tout d'abord, la réalisation d'un marché qui remplisse les conditions postulées par la théorie s'avère irréaliste. Dans les faits, la concurrence est toujours imparfaite et le fonctionnement du marché non optimal. Du surcroît, même sur le marché concurrentiel, les producteurs peuvent décider de limiter leurs rivalités commerciales et constituer un cartel, c'est-à-dire une entente destinée à réduire artificiellement la production et à augmenter les prix de vente. Enfin, il n'est pas rare qu'une entreprise s'érige en un monopole ce qui nuit au fonctionnement économique optimal du marché.

Face à la crise de 1973, les politiques économiques des pays occidentaux se sont réorientées dans le sens d'un moindre interventionnisme de l'état sur les marchés. Ces politiques se sont fixés comme objectif de restaurer les conditions d'un fonctionnement plus efficient de l'économie notamment par la fiscalité et par la déréglementation.

L'échec patent des économies socialistes planifiées et l'adoption, par les pays qui les ont mises en oeuvre, de politiques privilégiant le marché (pays de l'Europe centrale et orientale et de l'ex-URSS, et, dans une moindre mesure, la Chine communiste) ont achevé de légitimer le modèle libéral. De même, les impasses auxquelles ont conduit les modèles de développement dirigistes des pays du tiers-monde ont également encouragé les pays en voie de développement à se réorienter récemment vers des modèles de développement privilégiant le libre jeu du marché.

Ce renouveau des politiques économiques axées sur le marché coïncide avec une évolution significative, les théories économiques qui fondent l'économie de marché. La théorie des marchés contestables (Baumol, Panzar, Willig) prend acte de l'imperfection de l'économie réelle dans laquelle les conditions de concurrence pure et parfaite ne sont pas réalisées. Elle avance que la capacité des firmes situées hors marché à y entrer et à contester la situation des firmes déjà présentes crée les conditions de la concurrence. Il incombe donc à l'Etat de veiller au maintien de ce caractère contestable des marchés.

2. Trouvez dans le texte les définitions des termes suivantes :

- la « main invisible » d'Adam Smith;
- la « loi des débouchés » de J.- B. Say;
- les prix flexibles;
- la théorie politique libérale;
- le cartel ;
- la théorie des marchés contestables.

3. Terminez les phrases :

1) Le fondement de l'économie de marché réside dans ... 2) Le fonctionnement de l'économie de marché implique que ... 3) En économie de marché, le rôle de l'Etat se borne à ... 4) Les politiques économiques des pays occidentaux se sont réorientées

et se sont fixées comme objectif de ... 5) Les pays en voie de développement se réorientent vers des modèles de ... 6) La théorie des marchés contestables (Baumol, Panzar, Willig) avance que ...

4. *Vrai ou faux ?*

1) L'économie de marché trouve son ressort dans la recherche collective de la satisfaction des besoins.

2) L'économie de marché ne connaît théoriquement jamais de phénomène de surproduction.

3) La réalité de l'économie de marché est assez éloignée de la théorie qui nuit à la compréhension des phénomènes économiques réels.

4) Il arrive qu'une entreprise s'érige en un monopole ce qui nuit au fonctionnement économique optimal du marché.

5) L'échec des économies socialistes planifiées et l'adoption, par les pays qui les ont mises en oeuvre, de politiques privilégiant le marché ont achevé de légitimer le modèle libéral.

5. *Completez les phrases suivantes par le mot qui convient :*

1) Le marché mondial souffre de déséquilibres ... qui menacent l'avenir des entreprises.

fiduciaires – paritaires – monétaires – pécuniaires

2) Le ... des Affaires étrangères a été confié à un ancien diplomate.

cartable – fauteuil – portefeuille – siège

3) Implanté dans 60 pays, ce groupe apporte plus de 10 millions d'euros à la ... commerciale française.

balance – comptabilité – portée – table

4) L'entreprise Montes SA recherche un ... supérieur expérimenté pour ouvrir une filiale au Canada.

cadre – diplômé – maître – responsable

5) Pour certains de nos clients étrangers, le ... des délais de livraisons compte autant que le prix ou la qualité des produits.

contrat – repit – respect – suspect

Texte supplémentaire

1. *Lisez le texte supplémentaire et résumez-le.*

Douanes

Les douanes c'est une administration chargée de contrôler des importations et des exportations, et de percevoir les droits prévus au tarif douanier. Ce mot désigne également les locaux où les envois sont vérifiés et taxés à l'entrée ou à la sortie du territoire.

Histoire. Depuis l'Antiquité, les Etats taxent les marchandises qui entrent sur leur territoire, et parfois également celles qui en sortent. A Athènes, les droits de douane prélevés, notamment au Pirée, portent sur l'ensemble des mouvements de marchandises. A Rome, l'existence de taxes douanières, *les portaria*, est établie dès

rois (VII s. Avant J.-C.), les publicains sont chargés de les percevoir. Les droits de douane sur le port de Constantinople sont jusqu'au XII siècle l'une des principales ressources de Byzance: les privilèges douaniers accordés par les Commènes aux républiques italiennes, Gènes et Venise, sont ainsi l'une des principales causes de l'affaiblissement de l'empire byzantin à cette époque.

Après la chute de l'empire romain en Occident, les taxes douanières subsistent au profit du pouvoir royal jusqu'à l'époque carolingienne. Mais, à partir du IXe siècle, les taxes douanières (alors appelées **tonlieux**) deviennent de simples **péages** perçus au passage d'un pont ou d'un gué par le seigneur du lieu. Leur multiplication entrave la circulation des marchandises. Si les péages disparaissent progressivement, les douanes intérieures entre provinces se généralisent à la fin du Moyen Age en France, en Allemagne et en Italie, et favorisent la contrebande.

Au XVIIIe siècle, J.- D. Colbert simplifie le système des douanes intérieures et favorise l'importation de matières premières et l'exportation de produits manufacturés pour encourager l'industrie (mercantilisme). C'est à cette époque que les traités de paix commencent à inclure des clauses douanières visant à empêcher les pays vaincus de recourir au protectionnisme. Le libéralisme des Lumières, qui préconise la doctrine du « laisser faire, laisser passer », inspire l'abolition des douanes intérieures par l'Assemblée nationale constituante (1791). Mais, durant tout le XIXe siècle, les douanes extérieures demeurent un instrument politique et diplomatique de premier ordre. On peut ainsi citer le Blocus du Zollverein (union douanière) en Allemagne du Nord (à partir de 1828), les Traités inégaux imposés par les puissances occidentales à la Chine (à partir de 1844), la convention douanière conclue entre le Second Empire et l'Angleterre (1860). Depuis la Seconde Guerre mondiale, la levée des barrières douanières en Europe, dans le cadre du GATT prouvent la généralisation progressive des principes du libre-échange.

Les douanes au sein de l'Europe institutionnelle. La création du marché commun européen a bouleversé cette conception. La suppression des restrictions quantitatives (contingentements...) a lieu en 1962 pour les produits industriels et en 1968 pour les produits agricoles. L'article 19 du traité de Rome de 1957 instituant la Communauté économique européenne (CEE) prévoit la création d'un tarif douanier commun (TDC), moyenne arithmétique des droits nationaux : ce tarif entre en vigueur en 1968. La Communauté constitue donc une union douanière, c'est-à-dire que les Etats membres suppriment toutes les barrières douanières à l'intérieur de la CEE et acceptent une protection tarifaire uniforme vis-à-vis du reste du monde. Pour la parfaire, les instances communautaires (la Commission européenne) ont élaboré une réglementation commune à tous les Etats membres, condition de réalisation du grand marché unique réalisé depuis le 1^{er} janvier 1993 au sein de l'Union européenne, et d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers. La libéralisation des échanges intracommunautaires conduit à s'interroger sur la survivance du droit douanier à l'intérieur de l'Union européenne.

La mission des services douaniers reste néanmoins utile, même au sein de la Communauté européenne : ils exercent d'abord une mission fiscale, percevant les recettes douanières et recouvrant les impositions fiscales ou **parafiscales** sur les

marchandises à l'importation. Ils accomplissent aussi une mission économique par la surveillance des échanges extérieurs. Enfin, ils exercent des contrôles aux frontières.

Le droit douanier est à la fois fiscal et économique. D'une part, il concerne le régime fiscal des mouvements internationaux de marchandises et précise l'assiette des droits ainsi que l'ordre des opérations de **dédouanement**. D'autre part, il règle les régimes d'octroi et les modalités d'application (régimes d'entreposage sous douane, d'admission temporaire, de transit, etc.).

un tonlieu - налог на ввозимые товары; пошлина за право выставлять свои товары на рынке

un péage – дорожная пошлина; транзитная плата

parafiscal – относится к неналоговым поступлениям

un dédouanement – выдача груза по уплате таможенной пошлины; таможенное оформление, оплата таможенных сборов

ARGENT

1. *Lisez le texte. Retrouvez le vocabulaire concernant l'argent.*

1.1 Les trois états de l'argent

L'argent a d'abord été *solide*. On parlait des espèces « sonnantes » et il y avait une relation presque directe entre leur poids et la somme qu'elles représentaient, c'est-à-dire leur «pouvoir» d'achat; Balzac parlait ainsi de la «toute-puissante pièce de cent sous».

Puis l'argent est devenu *liquide* avec des chèques bancaires ou postaux. Il «coulait» alors facilement entre les doigts; la relation au poids était remplacée par une relation au volume. Aujourd'hui, l'argent est devenu une sorte de *gaz*. Il n'a plus de matérialité, puisqu'il n'existe le plus souvent que sous forme virtuelle. La proportionnalité entre le support (écritures d'ordinateurs ou puces électroniques des cartes de crédit) et la somme qu'il contient a définitivement disparu. Comme le gaz, il peut se répandre partout. Car l'argent est un gaz inodore (c'est le proverbe qui le dit) et incolore, parce qu'il s'est dématérialisé. Mais il n'est pas sans saveur! Il a, pour les gens qui en ont, le goût agréable de la réussite et du pouvoir. Pour ceux qui n'en ont pas, il a le goût amer de la pauvreté.

2. *Résumez le texte en russe.*

3. *Traduisez les proverbes «L'argent n'a pas d'odeur». «L'argent est bon serviteur et mauvais maître». Expliquez leur sens.*

1.2 Nouvelle monnaie européenne : l'euro

L'euro est la monnaie commune des Etats membres de l'Union Européenne et la monnaie unique de 13 d'entre eux.

Son émission est gérée par la Banque centrale européenne. Il a été mis en circulation en 2002.

Pourquoi la monnaie unique s'appelle-t-elle «euro» ?

A l'origine, la monnaie unique devait s'appeler «écu» et c'est ce nom qui était inscrit dans le traité de Maastricht. Mais les Allemands étaient opposés à ce nom, car ils voyaient dans l'écu une monnaie faible qui avait perdu beaucoup de sa valeur par rapport au mark depuis la création du Système monétaire en 1979. De plus, «écu» ressemblait phonétiquement à «une vache» en allemand («eine Kuh»). Les Quinze ont adopté à l'unanimité le nom «euro» en décembre 1995. «Euro» est un nom complet et non pas un préfixe qui précéderait les noms des monnaies nationales.

Quel est le sigle de l'euro ?

La Commission européenne a choisi le symbole suivant pour représenter l'unique monnaie européenne: €. L'épsilon grec rappelle le berceau commun de la culture européenne et la première lettre de l'Europe tandis que les deux traits parallèles symbolisent la stabilité de l'euro.

Quelle est la subdivision de l'euro ?

La subdivision de l'euro est cent; on a 1 euro égal à 100 cents et on parle de centième d'euro. Toutefois, il est vraisemblable que l'usage des centimes pour l'euro prévaudra dans les pays francophones; en effet, il sera nécessaire d'éviter les confusions, comme, par exemple, entre «cinq cents d'euros» et «cinq cent euros». On utilise donc les centimes d'euro (ou euro-centimes).

Comment sont les euros ?

Toutes pièces en euro ont une face en commun et une face spécifique au pays où la pièce est émise. La face commune des pièces représente la carte de l'Union européenne avec pour toile de fond des lignes transversales sur lesquelles s'accrochent les étoiles du drapeau européen. L'autre face est laissée au libre choix de chaque pays (pour les pièces françaises, figure la mention «République Française» ou «RF»).

Il existe les pièces de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 centimes ainsi que les pièces de 1 et 2 euros. Toutes les pièces sont utilisables dans tous les Etats membres, par exemple, une pièce avec le portrait de Juan Carlos est utilisée non seulement en Espagne mais aussi dans tous les autres pays de la zone euro.

Combien y-a-t-il de billets ?

Sept coupures en euro sont disponibles: 5 euros (gris), 10 (rouge), 20 (bleu), 50 (orange), 100 (vert), 200 (jaune) et 500 (violet). Les billets sont de taille croissante selon leur valeur faciale. Le graphisme des billets caractérise les styles architecturaux de sept époques de l'histoire européenne (roman, gothique, classique, renaissance, baroque, rococo, moderne). Il met l'accent sur les fenêtres, les portails et les ponts, symboles d'un «lien qui unit non seulement les peuples européens entre eux, mais aussi l'Europe au reste du monde». Au verso des billets figure le drapeau de l'Union européenne, auquel peut s'ajouter un signe distinctif national. Les billets sont signés par le Président de la Banque centrale européenne.

Qui émet ces pièces et ces billets ?

Le droit d'émettre des pièces continue à relever des états mais, à l'inverse, les billets sont créés par la Banque centrale européenne.

1. Répondez aux questions

A.

1. Trouvez sur Internet la liste des pays de la zone euro. Quels sont ces pays ?
2. Savez-vous comment s'appelait la monnaie nationale de la France avant la mise en circulation de l'euro ?
3. Comment s'appelle la monnaie de votre pays ?

B.

1. On vous demande de faire la monnaie de 10 euros. Comment allez-vous faire?
2. Vous achetez au distributeur une plaque de chocolat qui coûte 5 euros 30 centimes. Quelles pièces allez-vous mettre dans l'appareil?
3. Vous achetez une veste qui coûte 110 euros. Vous la payez en espèces avec un billet de 500 euros. Qu'est-ce qu'on vous rend comme monnaie?

1.3 Cartes de paiement

1. Lisez le texte. Trouvez les équivalents français des expressions suivantes :

пластиковая карточка –	считывать карточку -
магнитная лента –	снятие наличных денег в банкомате -
электронный чек –	оплата по Интернету –
оплата покупок и услуг -	карточка принимается к оплате –
банковская карточка –	

Une carte de paiement est un moyen de paiement sous forme de carte équipée d'une bande magnétique et/ou d'une puce électronique qui permet :

- le paiement d'achats et de services, dans des magasins qui ont un «terminal de paiement» pouvant lire la carte ;
- le retrait d'espèces aux distributeurs de billets ;
- le télépaiement Internet, etc.

Elle est acceptée sur presque toute la planète si elle est de type «international». En France, la carte bancaire est couramment appelée «Carte bleue» alors qu'il ne s'agit que d'une marque particulière.

2. Répondez aux questions :

- 1) Quelles marques internationales de cartes bancaires connaissez-vous? 2) Avez-vous une carte bancaire? 3) Comment payez-vous vos achats: en espèces ou par carte? 4) Retirez-vous de l'argent aux distributeurs de billets? 5) Est-ce commode de payer les achats et les services par une carte bancaire? Quels sont les avantages de ce moyen de paiement? Quels en sont les risques?

1.4 Carte bancaire

1. Lisez le texte et résumez-le

Carte émise par un établissement de crédit ou assimilé permettant le retrait d'espèces ou le transfert de fonds.

En 1914, aux Etats-Unis, l'émission par la Western Union d'une carte métallique destinée à identifier sa clientèle marque la naissance du principe d'une

carte destinée à symboliser les relations privilégiées entre une entité commerciale et ses clients. En 1947, la Flatbush National Bank lance la première carte de crédit, elle est vraiment limitée à sa clientèle.

Il faut attendre les années 1950 pour voir apparaître les premières cartes de crédit à vocation internationale, comme la Diners'Club. L'année 1958 voit la création du Diners'Club de France et l'apparition d'American Express aux Etats-Unis, avec une carte de loisirs et de voyages, cette fois en plastique. Le développement de ce qui n'est à l'époque qu'un système de carte de crédit reste toutefois très limité.

C'est en France, en 1967, que naît la carte bleue, première carte de paiement (à la différence des produits américains, ce n'est pas une carte de crédit). Cette carte à large diffusion, liée au compte courant du client, se pose en concurrence du chèque et constitue un nouveau moyen de paiement pour le commerçant et pour le porteur.

A la différence des cartes américaines, la carte française est un moyen de paiement attaché à un compte de dépôt à vue; il s'agit donc d'une carte de débit et non de crédit. Au-delà des services purement bancaires de retrait et de paiement, la carte française offre également d'autres services, essentiellement destinés à améliorer le confort des personnes voyageant à l'étranger et à les aider en cas de difficultés.

Il existe aujourd'hui une gamme de cartes: les cartes nationales auxquelles s'ajoutent les cartes de paiement internationales Eurocard/Mastercard et Visa Classic. Il existe aussi deux cartes de prestige (la Gold Mastercard et la Visa premier), et deux cartes « affaires » (la Business de Mastercard et la Visa affaires) dont la panoplie de services est très étoffée et qui sont destinées aux personnes qui voyagent.

Depuis 1992, toutes les cartes bancaires de paiement sont équipées d'une puce électronique qui permet d'identifier la carte et de lutter contre la fraude: le microprocesseur interdit en effet toute duplication et permet, par un code confidentiel, d'identifier le porteur.

1.5 Caisse d'épargne

1. Retenez les mots et les expressions :

tirer un chèque – выписать чек

être mensualisé – получать зарплату ежемесячно

le liquide – наличные

endosser – сделать передаточную надпись на чеке

rapporter des intérêts – давать проценты

un compte d'épargne – накопительный счет

le compte est en rouge - le compte est à découvert - счет «в минусе»

un distributeur de billets – банкомат

un bureau de change – обменный пункт

faire des économies – откладывать деньги, экономить

emprunter – занимать у кого-л.

prêter – давать в долг

devoir de l'argent – быть должным, задолжать деньги

payer qch – платить за что-л., оплачивать что-л.

se payer qch – купить что-л.

régler qch, qn – уплатить; расплатиться с кем-л.

payer/régler *en espèces (en liquide)* - наличными; *par chèque* - чеком; *par carte bleue (carte bancaire, carte de crédit)* – банковской карточкой

pauvre - бедный; riche - богатый; modeste – скромного достатка;
aisé -обеспеченный; avare - скупой; généreux - щедрый;
économe - экономный; dépensier - расточительный

En France, l'argent sous forme de billets de banque ne circule que pour les achats quotidiens (le pain, le vin, etc). Le plus souvent, lorsque vous effectuez des achats ou que vous recevez des services (le coiffeur, par exemple), vous pouvez tirer un chèque. Vous pouvez aussi utiliser une carte de crédit. Si vous êtes employé et mensualisé (c'est-à-dire payé par mois), en fin de mois vous recevez un salaire sous forme de chèque et non pas sous forme de liquide (en billets et pièces).

On peut vous remettre ce chèque en main propre ou alors si vous le désirez et l'avez signalé, il est viré automatiquement sur votre compte en banque. Cette pratique était courante dans les années 60-70 du XX-ème siècle. Aujourd'hui le salaire est viré sur le compte bancaire personnel de l'employé par l'employeur.

Il est donc essentiel en France d'ouvrir un compte bancaire dès que vous commencez à travailler. Pour cela, vous déposez votre signature. Ainsi, toutes les fois qu'on signe un chèque, la banque peut vérifier la signature. C'est une garantie pour elle et pour vous.

Dès que quelqu'un vous paye en vous remettant un chèque, vous endossez le chèque, c'est-à-dire que vous signez au dos de façon à ce que le montant du chèque soit crédité à votre compte (c'est-à-dire placé sur votre compte). Dans le cas contraire, lorsque vous payez vous-même des achats et que vous réglez par chèque, la personne l'endosse et le montant est débité ou prélevé de votre compte.

Faut pas attendre arriver au dernier chèque de votre carnet de chèques pour en demander un autre à votre banque, en général ce sont des carnets de 25 ou 50 chèques. Il y en a de cent.

L'argent déposé sur votre compte chèque ne vous rapporte aucun intérêt. Si vous ne voulez pas que votre argent perde de la valeur ou se dévalue à cause de l'augmentation du coût de la vie, vous pouvez placer votre argent à la Caisse d'épargne; on reconnaît ses bâtiments au symbole de l'écureuil sur la façade. Pour cela, on vous donnera un livret de Caisse d'épargne et dès que vous voudrez augmenter vos économies, vous ferez des versements. Ce livret vous apportera des intérêts; l'avantage est que vous pouvez retirer l'argent quand vous voulez.

Il existe un autre moyen de paiement encore plus rapide. C'est la carte de crédit. Pour payer vos achats, vous la montrer simplement. Vous n'aurez qu'à opposer votre signature sur un petit formulaire à 3 volets où le numéro de votre carte sera indiqué ainsi que la somme que vous payez.

Si vous êtes trop dépensier et un peu brouillon, il peut arriver que votre compte soit en rouge, c'est-à-dire que vous avez un débit au lieu d'avoir un crédit. On dit aussi: votre compte est à découvert. Vous devez de l'argent à la banque. Si la banque vous connaît bien, elle vous fera crédit moyennant des intérêts que vous payerez à votre banque. A vous de faire attention et de suivre vos dépenses.

Beaucoup de gens, en particulier les personnes âgées ont un compte chèque postal. Au lieu d'ouvrir un compte à la banque, on ouvre un compte à la poste. C'est le même système bancaire : vous faites un dépôt minimum, on vous délivre ensuite un chéquier. L'avantage d'une telle carte est de pouvoir retirer de l'argent à n'importe quel moment même avant ou après l'ouverture des banques. L'avantage du compte chèque postal est que vous pouvez tout trouver sur place – poster des lettres, des colis, acheter des timbres et retirer votre argent. C'est sans doute pour cette raison que les personnes âgées y sont attachées. Peut-être aussi parce que c'est un organisme d'Etat qui semble plus sûr pour elles.

2. Répondez aux questions:

1) Comment gérez-vous vos dépenses? 2) Mettez-vous de l'argent de côté? Pour quelles raisons? 3) Etes-vous dépensier ou économe? 4) Quel est selon vous la façon la plus commode de payer: en liquide, par chèque ou par carte?

Texte supplémentaire

Résumez le texte en russe.

L'épargne, les impôts

Quand on n'est pas riche, il faut penser au lendemain. *Les petites gens* (=les gens savants), ouvriers et modestes employés n'ont pas de compte en banque, mais ils placent leurs économies à la Caisse d'épargne – dans n'importe quel bureau de poste, ils peuvent verser leurs livrets. Ils recevront un intérêt de 3 à 4%. La Caisse d'Epargne, c'est la banque des petites gens, ils sont plus tranquilles après *avoir mis un peu d'argent de côté* (=économiser de l'argent). S'ils sont surpris par la maladie ou par un accident quelconque, ils auront *de quoi payer* (= de l'argent pour payer) le médecin, en attendant que la « Sécurité Sociale » les aide à rembourser les frais de maladie. Les plus prévoyants souscrivent une assurance sur vie: s'ils meurent, la somme souscrite est payée à leur veuve ou à leurs enfants. Il y a encore des assurances contre l'incendie, contre les accidents, contre le vol etc. Mais il faut aussi penser aux impôts: le percepteur n'est pas patient. Il exige qu'on paie sans tarder l'impôt sur les salaires et l'impôt sur le revenu. Tout citoyen en retard doit payer une amende. Mieux vaut (=il vaut mieux) que le budget familial soit en équilibre.

COMMERCE

1. Trouvez les mots qui correspondent aux définitions suivantes:

- la différence entre le volume des exportations et celui des importations ;
- l'opération commerciale ou boursière;
- l'échange direct d'un objet contre un autre;
- le point d'exportation pour les marchandises;
- les dépenses occasionnées par une opération quelconque, un procès;
- celui qui vend au détail;
- la vente par petites quantités;
- sans procurer un gain, un avantage;

- l'avantage, l'utilité;
- la vente ou achat par grandes quantités;
- le marchand en gros;
- le prix d'un transport de marchandises par air, par mer ou par route.

Le troc, le profit, la transaction, le débouché, le grossiste, le commerce de gros, le détaillant, le commerce de détail, la balance commerciale, sans but lucratif, le fret, les frais

2. *Tâchez d'expliquer la signification des mots suivants:*

le bien, le libre échange, l'approvisionnement du marché, les circuits de distribution, les magasins à succursales multiples, les grandes surfaces, les taxes et les emprunts.

1.1 Commerce

Le commerce est devenu l'une des principales activités humaines, indissociable de la production. Ses formes se sont diversifiées et son importance économique a cru au point que l'activité d'échange de biens ou de services est aujourd'hui l'un des domaines clés du phénomène de mondialisation.

Le commerce suppose qu'à la valeur d'usage conférée à chaque bien s'ajoute une valeur d'échange, grâce à laquelle le bien peut soit servir de monnaie d'échange, soit permettre la production d'autres biens. On admet généralement que le troc (échange d'un bien contre un autre bien) est la forme primitive du commerce, celle-ci s'excluant pas, dans certains cas, la création d'un profit; les échanges commerciaux proprement dits, caractérisés par la vente et l'achat de biens (de consommation ou de production), se sont imposés au fur et à mesure de la spécialisation qui résulte de la division du travail. On distingue, toutefois, le commerce intérieur qui définit la somme des transactions réalisées au sein d'un même pays en fonction de cette spécialisation, et le commerce international qui définit la somme des transactions réalisées entre pays en tirant parti à la fois de la diversité naturelle des productions à travers le globe et du niveau respectif d'industrialisation des Etats.

Le développement des échanges commerciaux remonte à l'Antiquité; Phéniciens, Grecs, Romains, Arabes se sont illustrés dans ce type d'échanges qui a fait ensuite la prospérité des républiques maritimes (Venise, Gênes, Anvers...) et des cités de la Renaissance. Mais ce n'est qu'à l'époque moderne que s'affirme le rôle du commerçant à côté du producteur et que l'on reconnaît au commerce, dans l'ensemble de l'économie, une fonction productrice de richesse analogue à celle de l'agriculture ou de l'industrie.

Dans l'évolution historique du commerce, on distingue trois périodes caractérisées par une augmentation progressive du volume et des secteurs d'échanges. Dans une première période, celle de l'Antiquité et du Moyen Age, la plus grande partie des échanges se fait entre campagnes et cités. Les marchandises précieuses voyagent sur de plus grandes distances, mais en quantités limitées. Les marchandises sont acheminées par la route ou par voie fluviale; la navigation maritime se limite aux mers intérieures ou au cabotage. Dans une deuxième période, qui va de grandes découvertes (1492 - 1522) au début du XIXe siècle, les échanges commerciaux

continuent de progresser entre villes et campagnes, mais le trafic maritime favorise aussi l'essor du commerce avec des régions lointaines tout en portant sur des marchandises qui ne sont pas seulement précieuses (épices, matières premières). Une troisième période, non encore révolue, est inaugurée par le développement de l'industrie, de la navigation à vapeur et du chemin de fer. Le commerce atteint une dimension mondiale, le rythme des échanges s'accroît, les marchandises voyagent sur des distances de plus en plus grandes.

1.2 Le commerce intérieur

Le commerce contribue pour une large part à la satisfaction des besoins. Il permet à la fois le transport dans l'espace des biens de consommation des producteurs aux consommateurs et le transport des biens de production – comme les matières premières – des producteurs à d'autres producteurs. Si les conditions du marché sont proches – en théorie – de celles d'une concurrence parfaite, le commerce contribue en outre à la stabilisation des prix et des revenus: en transférant les marchandises dans l'espace et dans le temps, les commerçants contribuent à l'adaptation de l'offre à la demande et assurent l'approvisionnement constant du marché; un tel équilibre dépend toutefois essentiellement de la structure et de l'efficacité des circuits de distributions.

Dans le système de distribution interviennent le commerce de gros et le commerce de détail. Le commerce de gros a pour objet les transactions sur de grosses quantités de marchandises; le grossiste achète à des producteurs des marchandises qu'il revend à d'autres producteurs ou à des détaillants, et non à des consommateurs. L'importance du commerce de gros varie selon les industries (son rôle est très important dans l'industrie alimentaire, par exemple, où l'éventail des produits est considérable). Dans certains secteurs, le commerce de gros est pratiqué par les producteurs eux-mêmes qui vendent directement aux détaillants (et parfois au public). Les détaillants (ainsi, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Europe) ont aussi la possibilité de constituer des groupements d'achat qui leur permettent de se fournir directement chez les producteurs et de bénéficier des avantages consentis aux acheteurs en gros.

Le commerçant de détail achète chez le producteur ou chez le grossiste et revend aux consommateurs. Le commerce de détail est l'apanage des petits magasins qui ne nécessitent pas un gros apport de capital ni un stockage important de marchandises.

Mais de grandes entreprises se sont également intéressées au commerce de détail: les grands magasins, les magasins à succursales multiples, les supermarchés. L'achat en grande quantité, la répartition des marchandises sur de grandes surfaces, ainsi qu'une meilleure organisation leur permettent de réaliser des bénéfices élevés tout en pratiquant des prix plus bas que ne peuvent faire les petits négociants. Ces derniers, pour survivre, doivent appliquer une méthode de vente plus souple et plus personnalisée et conserver au commerce de détail son caractère essentiel, le service du public. Les coopératives de consommateurs pratiquent, quant à elles, un commerce de détail sans but lucratif.

1.3 Le commerce international

L'essor du commerce international coïncide avec l'apparition d'une bourgeoisie d'entrepreneurs qui a constitué le socle de l'industrie manufacturière européenne. La recherche de sources d'approvisionnement et de débouchés explique le développement des échanges avec l'extérieur à la fin du Moyen Age et l'essor d'une politique commerciale dans les cités-Etats et dans les Etats-nations naissants. Aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, les transactions commerciales sont surtout le fait des grandes compagnies marchandes (par exemple, La Compagnie des Indes orientales, aux Pays-Bas, au XVIIe siècle). Le but de cette activité commerciale est de réaliser des profits.

La Première Guerre mondiale et surtout la crise de 1929 pousseront la majorité des pays à abandonner le libre-échange, à intervenir dans la réglementation du commerce extérieur et à recourir à des mesures protectionnistes. Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'il apparaîtra urgent de jeter les bases d'une collaboration économique internationale, et de mettre en place un système multilatéral d'échanges et de paiements fondé sur une réduction progressive des barrières quantitatives (contingentements), tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (obstacles techniques et sanitaires aux échanges internationaux).

Au plan international sont créés des organismes de coopération économique et monétaire. Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), accord multilatéral conclu à Genève le 30 octobre 1947 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1948, joue un rôle officiel dans la réglementation du commerce extérieur. Le Fond monétaire international et la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement interviennent dans le domaine monétaire. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), l'Union européenne (UE) et de nombreuses autres institutions internationales ont pour mission de promouvoir la coopération économique et l'ouverture croissante et réciproque des marchés internationaux entre les pays signataires.

1.4 Le commerce international contemporain

Le flux de biens entre différents pays, c'est-à-dire le volume du commerce international, a crû d'une manière telle au cours des dernières années et procuré de tels avantages mutuels pour les partenaires économiques concernés que personne ne songe aujourd'hui réellement à revenir au protectionnisme. Le libre-échange est réalisé au sein de l'Union européenne: depuis le 1^{er} janvier 1993, il existe un marché unique à l'intérieur duquel les marchandises circulent librement.

L'évolution des relations commerciales d'un pays avec l'étranger est retracée au sein de la balance des paiements et, en particulier, par la balance commerciale. Celle-ci présente la différence entre le volume des exportations et celui des importations; le taux de couverture est le rapport volume des exportations/ volume des importations. On dit que la balance commerciale est excédentaire ou encore que le taux de couverture est supérieur à 100%, lorsque le volume des exportations dépasse celui des importations. Importations et exportations peuvent être évaluées de manière différente suivant que l'on inclut ou non le coût de l'assurance et du fret. On parlera d'importations ou d'exportations FOB (*free on board*) ou, au contraire, CAF

(coût, assurance et fret compris); les pays anglophones disent CIF (*cost, insurance and freight included*).

Les difficultés que rencontrent une entreprise à l'exportation peuvent être considérées sous trois aspects différents: commercial, technique, financier. La méconnaissance de la langue du pays importeur (notamment en ce qui concerne les termes techniques) peut entraîner des ambiguïtés dans les contrats; l'exportateur peut contrevenir à la réglementation des prix en vigueur dans le pays vers lequel il exporte; il arrive, enfin, qu'un pays édicte des lois spéciales sur certains produits (par exemple, les règles sanitaires de la *Food, Health and Drug Administration*, aux Etats-Unis, pour les produits alimentaires). Ces difficultés constituent les risques commerciaux.

Il arrive que des difficultés techniques apparaissent qui sont liées à la nature des biens exportés et aux exigences de l'acheteur. Pour la vente de produits clé en main, par exemple, le vendeur a l'obligation de former le personnel du pays importateur. Il peut échouer dans cette tâche s'il ne tient pas compte des variations de productivité du travail, par exemple de la difficulté à former le personnel des pays qui en sont au début de leur industrialisation.

Une entreprise exportatrice, enfin, court des risques financiers liés à l'évaluation des frais de préfinancement, aux crédits fournisseurs et acheteurs, ainsi qu'aux cautions bancaires.

La diversité et l'ampleur de ces risques rend nécessaire l'existence d'une assurance à l'exportation. En France, la plupart des risques peuvent être couverts par la COFACE (*Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur*). Tous les pays développés disposent des mécanismes similaires de garanties et de soutien aux exportations et aux investissements à l'étranger. Ces mécanismes sont d'ailleurs l'objet de négociations internationales au sein de l'OCDE pour assurer leur transparence et garantir, à l'échelle du marché mondial, des conditions équitables de concurrence.

1.5 Chambre de commerce et d'industrie

C'est un établissement public qui représente les intérêts du commerce et de l'industrie auprès de l'Administration.

Les chambres de commerce et d'industrie sont instituées par un décret qui fixe leur circonscription, leur siège est désigné par arrêté. Locales, départementales ou régionales, elles constituent une assemblée permanente qui procède à la synthèse de leurs positions. Leurs membres sont élus par les commerçants et les représentants des sociétés commerciales; le corps électoral est composé de plusieurs catégories professionnelles. Parmi les membres, les chambres nomment un bureau.

Leurs attributions sont consultatives et administratives. Leur avis doit être demandé dans les cas prévus par la loi, les principaux étant le règlement des usages commerciaux, la création de chambres nouvelles, les taxes sur les transports concédés. Il leur est permis d'émettre des vœux sur les changements législatifs projetés en matière économique, commerciale et douanière.

Les chambres de commerce et d'industrie peuvent être autorisées à créer et à administrer divers établissements à l'usage du commerce: magasins généraux,

entrepôts, salles de ventes, expositions, écoles. Elles possèdent aussi des attributions dans les domaines de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'urbanisme; elles sont associées à l'élaboration des plans d'occupation des sols et d'aménagement des zones. Elles ont la faculté de réaliser des programmes de construction de logements et sont parfois, concessionnaires de travaux publics, dans le secteur des transports notamment. Les ressources des chambres proviennent de taxes et d'emprunts. Les groupements interconsulaires fondent et administrent des établissements commerciaux et favorisent le développement économique dans la circonscription des chambres qui les constituent.

1. *Terminez les phrases:*

1. La forme primitive du commerce est... 2. L'évolution historique du commerce comprend trois périodes suivantes: ... 3. Le commerce intérieur permet à la fois... 4. Le commerce de gros a pour objet... 5. Le commerçant de détail achète chez... 6. Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qu'on met en place un système multilatéral de... 7. La France se place au... 8. La balance commerciale est excédentaire lorsque... 9. Une entreprise exportatrice court des risques financiers liés à ... 10. Les chambres de commerce et d'industrie peuvent créer...

2. *En vous inspirant du texte ci-dessous, résumez :*

1) les étapes du commerce international; 2) le développement du commerce en France; 3) les missions des chambres de commerce et d'industrie.

3. *Retrouvez les définitions des établissements du commerce:*

grand magasin – hypermarché – magasin populaire – supérette – supermarché

▪ Installés à la périphérie des villes, ces magasins de vente en libre-service offrent un vaste assortiment de produits essentiellement alimentaires à bas prix, sur des surfaces supérieures à 2500 m² (Carrefour, Leclerc, Mammouth, Auchan)

▪ Le premier d'entre eux fut créé à Paris en 1852, sous l'enseigne Au Bon Marché. Ces établissements offrent en libre-service une gamme étendue de produits et de services, allant des produits de consommation courante aux produits de luxe. Très souvent, les rayons sont de véritables petits magasins spécialisés (Les Galeries Lafayette, le Printemps, La Samaritaine).

▪ D'une taille allant de 400 à 2500 m², ces établissements peuvent être intégrés dans le centre des villes; ils offrent des produits alimentaires et de grandes consommations libre-service (Inter-marché, Docks de France etc.).

▪ D'une surface inférieure à 400 m², ces magasins sont bien adaptés pour répondre aux besoins courants d'une clientèle du quartier.

▪ Variante des grands magasins, ces établissements ont vu le jour dans les années 30 pour répondre aux besoins d'une clientèle durement touchée par la crise économique. Les magasins Prisunic font partie du groupe des Galeries Lafayette et les Monoprix de celui du Printemps.

4. *Chassez l'intrus et justifiez votre réponse :*

délégation – filiale – filière – agence

payer – prêter – régler – solder
percevoir – recevoir – toucher – verser

5. *Ecrivez une phrase à l'aide des mots suivants :*

1. balance – commerce extérieur – équilibre – important
2. compétitivité – contribuer – informatique – entreprises
3. marché – résultats – Asie – encourageants
4. échanges – monnaie – favoriser – unique

Texte supplémentaire

Lisez le texte, composez le plan et résumez le texte d'après le plan:

Les théories du commerce international

Pour augmenter sa richesse – comme l'affirment les théoriciens du mercantilisme - une nation doit accumuler le plus d'or possible. Si la nation est démunie de ressources minières, l'Etat doit intervenir et interdire la sortie de métaux précieux tout en facilitant l'afflux d'or et d'argent en créant les conditions d'un excédent permanent des exportations d'autres biens sur les importations. Mais cette accumulation de numéraire aura pour conséquence l'obligation de protéger les industries nationales contre la concurrence étrangère et de favoriser leur développement afin d'assurer les bases de la puissance militaire de la nation. La politique mercantiliste – qui prend en France le nom de *colberysme* – finit par susciter les vives réactions des économistes classiques Richard Cantillon et Adam Smith à la fin du XVIIIe siècle. Leurs écrits posent les fondements du libéralisme économique (laisser faire, laisser passer), doctrine qui prévaudra pendant tout le XIXe siècle et encore au XXe jusqu'à la première Guerre mondiale. Les partisans du libéralisme sont opposés à toute intervention de l'Etat (concessions, droit de monopole, aides à l'exportation, contingentement des importations), car elle risque d'entraver le développement des échanges. Ils défendent, au contraire, le droit à libre concurrence entre les nations, chacune d'elles devant se spécialiser dans ses productions les plus rentables, plutôt que de chercher à atteindre une illusoire et coûteuse autarcie. "La sagesse d'un chef de famille, affirme Adam Smith, est de ne pas fabriquer chez lui ce qu'il a moins de peine à acheter à l'extérieur." La libre concurrence doit permettre à chaque pays de se consacrer à la production à laquelle il est le mieux adapté, tout en contribuant à l'essor des industries et au développement des échanges commerciaux » (théorie dite de l'avantage absolu). Mais que se passe-t-il si un pays est contraint de tout importer sans pouvoir exporter aucune marchandise?

David Ricardo oppose à cette objection sa théorie des coûts comparés, ou théorie des avantages comparatifs. La spécialisation s'avère avantageuse quand on compare les coûts de production d'une même marchandise dans deux pays différents. Cette théorie se justifie dans l'hypothèse où les facteurs de production sont libres de se déplacer à l'intérieur de chaque pays d'un emploi à l'autre (ce qui permet la recherche d'un coût de production plus avantageux). Cette théorie sera par la suite affinée par John Stuart Mill et Alfred Marshall.

La théorie classique du commerce international s'est rapidement heurtée aux fluctuations d'or. Les tentatives pour rétablir un mécanisme automatique de l'équilibre échoueront devant la difficulté de faire accepter par chaque pays les variations que ce système provoque sur les prix, les salaires, l'emploi. L'emploi est le point faible de la théorie classique: le principe des prix comparés de Ricardo se fonde sur l'hypothèse du plein-emploi dans une économie stable. Les prix, les salaires, les taux de change ne sont pas les seuls facteurs à influencer sur le volume des échanges internationaux. Le problème de l'emploi devient crucial, comme on peut le constater en période de crise économique.

BANQUE

Histoire et développement du système bancaire

1. Retenez les mots et les expressions:

l'époque sumérienne	– шумерская эпоха
le gage	– залог
le lingot	– слиток
escompter des traites	– учитывать пошлину
recevoir des dépôts	– получать вклады
le versement d'un intérêt	– выплата процентов
la monnaie fiduciaire	– бумажные деньги
la faillite	– банкротство
le flux de capitaux	– поток капиталов

Le système bancaire occupe une place vitale dans la vie économique des pays tandis que ses fonctions le rendent à la fois présent et indispensable dans la vie quotidienne des individus.

Le métier de banquier est l'un des plus anciens du monde. A l'époque sumérienne (3500 av. J.-C) les prêts s'effectuaient en nature, car la monnaie n'existait pas encore. Sa découverte (sous sa forme métallique) est due, selon la légende, à un certain Gygès qui régnait en Phrygie aux alentours du VIIe siècle av. J.-C. La monnaie permet à la banque d'acquies ses caractéristiques fondamentales: le banquier reçoit des dépôts (marchandises, objets précieux, monnaies) et consent des prêts tout en faisant constituer par les débiteurs des gages à son profit.

L'expansion du système bancaire dans l'Antiquité gréco-romaine est remarquable, bien que les banquiers soient encore à cette époque essentiellement des changeurs, des dépositaires et des prêteurs de fonds; les procédés techniques utilisés ne sont pas encore très développés.

Le développement des foires, au Moyen Age, a permis, d'abord à Venise, de doter le système bancaire d'un instrument qui représente un progrès considérable: la lettre de change. Grâce à elle, le transfert de fonds de pays à pays peut se pratiquer sans transport matériel. Le commerçant remet de l'argent à son banquier pour que celui-ci effectue un paiement sur une autre place, soit au déposant lui-même, soit à

une autre personne désignée. Pour réaliser cette opération, le banquier rédige, à partir du XIIe siècle, une lettre dite *lettera di pagamento* qu'il adresse à son correspondant du lieu de paiement en le priant d'effectuer ce versement à telle ou telle personne; il confie cette lettre au client qui lui a fait le dépôt. Le commerçant peut ainsi remettre à son banquier les lettres qu'il a reçues de ses clients en le chargeant de les encaisser ou de les faire encaisser.

La découverte du Nouveau Monde et la période de la Renaissance donnent une impulsion nouvelle à l'activité bancaire. La première, parce qu'elle amène en Europe d'énormes quantités d'or et la création d'une monnaie inconnue jusqu'alors; parce qu'elle est à l'origine du protestantisme qui, contrairement au catholicisme, reconnaît la légitimité du prêt à intérêt et de la richesse acquise.

En 1609 est créée **la Banque d'Amsterdam**. Cette date marque l'apparition de l'ère bancaire moderne. La banque consent des avances sur monnaie ou lingots et remet à l'emprunteur un billet constatant à la fois la dette et le droit à la restitution du gage. Grâce à l'activité bancaire, aux Pays-Bas apparaît une nouvelle forme de valeur mobilière: l'action qui est facilement négociable et peut être cotée en Bourse.

En 1694 est créée **la Banque d'Angleterre**. Ses statuts l'autorisent à émettre des billets, à escompter des traites et à recevoir des dépôts contre le versement d'un intérêt de 4%. Les clients peuvent ouvrir un compte. Ainsi font leur apparition le billet de banque et le chèque. La France prend quelque retard dans le domaine du crédit. Le système bancaire moderne n'est réalisé qu'en 1800, avec la fondation de **la Banque de France**.

Ainsi, tous les éléments de la technique bancaire sont à peu près en place à la fin du XVIIIe siècle. Le change, grâce à la technique des lettres de change et de la compensation entre les différentes places, peut se pratiquer avec le minimum de transferts de métaux précieux. Les banques reçoivent les dépôts de leurs clients et créent le compte courant, ce qui permet l'utilisation du virement et du chèque. La monnaie fiduciaire est créée; le billet de banque apparaît sous sa forme moderne et tient un rôle général dans les transactions.

Depuis 1803 la banque de France dispose du privilège exclusif d'émission des billets. Nationalisée en 1945, elle reçoit un nouveau statut qui lui confère une indépendance vis-à-vis du gouvernement et spécifie ses missions. La Banque de France est dirigée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs, mais c'est le Conseil de la politique monétaire (les trois personnes précitées plus six personnalités compétentes nommées par le gouvernement) qui constitue l'organe de décision. La Banque de France a perdu son rôle d'émission de la monnaie fiduciaire lorsque la Banque centrale européenne prévue par le traité d'union européenne de Maastricht avant été créée.

Dans les années 1980, les banques dans le monde ont été affectées par 3 types de crises:

- le ralentissement de la croissance économique, concomitant avec une surabondance de crédit à la consommation, pèse durablement sur leur activité;
- les financements accordés au secteur de l'immobilier ont causé des pertes importantes et quelques faillites, en particulier celle des caisses d'épargne

américaines; en Suède et au Japon, l'intervention de l'état a été nécessaire face à cette crise pour consolider le système bancaire ;

- les changements d'orientation dans la conduite des politiques monétaires et de change ont une instabilité au niveau des taux d'intérêt préjudiciable aux activités de crédit; en 1982, la montée brutale des taux américains ont mis le Mexique dans l'impossibilité d'honorer ses dettes destabilisant l'ensemble du système bancaire des Etats-Unis.

Dans les années 1990, les banques se montrent plus prudentes quant à leur politique de crédit, notamment pour reconstituer leur marge bénéficiaire. Les activités de crédit aux ménages s'avérant moins rentables, les banques recentrent leurs activités sur la distribution de produits d'assurance et les placements sur les marchés financiers.

Les premières banques mondiales sont japonaises avec la Sumitomo bank, la Fuji Bank et la Mitsubishi bank, ensuite viennent la BNP et le Crédit Lyonnais, la Deutsche Bank, la City Corp.

2. Terminez les phrases:

1) La découverte de la monnaie (sous la forme métallique) est due, selon la légende, à... 2) La monnaie permet à la banque d'acquérir ses caractéristiques fondamentales: ... 3) L'apparition de l'ère bancaire moderne est liée avec la création de la Banque d'Amsterdam en ... 4) Les statuts de la Banque d'Angleterre créée en 1694 l'autorisent à ... 5) La fin du XVIIIe siècle amène la technique des lettres de change et crée la monnaie ... 6) Dans les années 1980, les banques ont été affectées par 3 types de crises: ...

3. Vrai ou faux ?

1) Le métier de banquier est très ancien. 2) Les banquiers de l'Antiquité gréco-romaine sont seulement des changeurs. 3) Au Moyen Age, grâce à la lettre de change, le commerçant remet de l'argent à son banquier pour que celui-ci effectue un paiement sur une autre place, soit au déposant lui-même, soit à une autre personne désignée. 4) La nouvelle forme de valeur mobilière, l'action, qui est facilement négociable et cotée en Bourse est née à Venise. 5) La France est le premier pays dans le domaine du crédit. 6) En 1945 la banque de France reçoit le statut qui lui confère une indépendance vis-à-vis du gouvernement et spécifie ses missions.

4. Dans une banque vous pouvez effectuer les opérations énumérées ci-dessous. Trouvez le verbe correspondant à chacune d'elles et employez-le dans une courte phrase:

1. Faire un dépôt

4. Faire un versement

2. Faire un placement

5. Faire un virement

3. Faire un retrait

5. Lisez le texte et dites comment la Banque aide les entreprises.

Les entreprises, quelle que soit leur taille, font appel aux banques pour trouver

des solutions adaptées à leurs différents besoins financiers. Ne pouvant généralement pas se doter du personnel spécialisé et nécessaire, les PME ont souvent recours à leur banque pour suivre l'évolution des questions financières, de leurs réglementations et procédures. La banque est ainsi de plus en plus amenée à jouer un véritable rôle de partenaire de l'entreprise.

Globalement, les banques mettent des capitaux à la disposition des entreprises selon deux procédures:

- Les crédits qui lui permettent de financer l'exploitation, l'exportation et l'investissement.

- Les apports en capital. Les banques peuvent devenir actionnaires de l'entreprise. Ces interventions directes restent cependant limitées, car elles ne peuvent être financées que par les fonds propres de la banque. Elles sont, de plus, soumises à des normes réglementaires qui fixent leurs limites. Les entreprises ne souhaitent pas ce type d'interventions par crainte d'une perte d'autonomie de décision et de gestion.

Les banques interviennent le plus souvent comme intermédiaires en mettant en rapport les entreprises et les épargnants. Lors d'une augmentation de capital (émission d'actions) ou d'émission d'emprunt (émission d'obligations), les banques jouent un rôle essentiel dans la préparation, le lancement des emprunts ou des augmentations de capital et la centralisation des souscriptions faites par les épargnants à leurs guichets.

5. Les banques disposent de différents produits pour répondre aux besoins des entreprises et des particuliers. Retrouvez parmi les produits proposés ci-dessous ceux qui peuvent convenir à M. et Mme Porta ainsi qu'à la société Viroli (plusieurs produits peuvent répondre à un même besoin) :

M. et Mme Porta	Banque	Société Viroli
1. Achat d'un appartement 2. Etudes à l'étranger 3. Achat des cadeaux de Noël 4. Achat d'une voiture 5. Voyage	A. Prêt personnel D. Crédit à la consommation C. Escompte D. Crédit immobilier E. Découvert F. Facilités des caisses G. Crédit à moyen terme H. Avance de fond	6. Achat de machines 7. Problème de liquidités 8. Lancement d'un nouveau produit 9. Achat d'un entrepôt

Texte supplémentaire

Lisez le texte et traduisez-le:

Société générale

Etablissement financier fondé à Paris en 1864, *La Société générale* est l'un des premiers établissements bancaires français qui a accompagné l'essor du capitalisme au XIXe siècle. Elle est aujourd'hui présente dans de nombreux métiers de la banque et de la finance. Banque commerciale à l'origine, elle effectue également des

opérations de gestion de l'épargne financière et des activités de marché.

Créée par appel public à l'épargne, elle voit son essor lié au financement de l'industrie et des chemins de fer. Dans les années 1890, l'élargissement de son capital lui confère la structure d'un établissement de crédit moderne. Elle s'implante alors en Europe, notamment en Grande-Bretagne, en Afrique du Nord (1909), puis aux Etats-Unis en 1940. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la banque possède de 100 agences à Paris et quelque 1 300 en province.

Nationalisée en 1945, *la Société générale* participe dès lors activement au financement de la reconstruction. Dans les années 1970, elle se réoriente vers les activités de financement des entreprises. Elle est privatisée en 1987.

De dimension internationale, *la Société générale* compte 550 implantations dans plus de 60 pays. En 1994, elle occupait le 18-e rang mondial des banques en total du bilan et 5^e en France. Elle s'est récemment spécialisée dans les opérations de marché avec la création d'une direction spécifique des marchés dans les années 1980 (transactions sur actions, courtages sur les marchés à terme, émissions de valeurs mobilières, fusions-acquisitions). Connaissant comme les autres banques une moindre rentabilité du réseau traditionnel d'agences, *la Société générale* a développé des activités plus rentables mais plus risquées, comme la gestion de produits financiers et les assurances.

UNION EUROPÉENNE

1. *Traduisez les mots et les expressions:* :

la puissance –	le meilleur prix -
le marché –	être compétitif -
mettre en valeurs –	des droits de douane -
la croissance économique -	la concurrence –
acquitter de droits de douane –	

L'Union européenne est la première puissance économique de la planète. C'est une construction inédite dans l'Histoire de l'humanité entre les Etats différents mais appartenant au même continent, l'Europe. L'Union européenne est une entité juridique indépendante des états qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses Etats membres. Sur le plan économique, elle dispose d'un marché unique, ainsi que pour 15 de ses membres, d'une monnaie unique, l'Euro.

Elle a son histoire. Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'Europe à bout de souffle cherche un moyen de consolider la paix si chèrement acquise. Au mois de mars 1948, la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni signent à Bruxelles le Traité d'Union occidentale qui prévoit une collaboration en matière économique, sociale, culturelle et de légitime défense collective (future OTAN – *Organisation du traité de l'Atlantique nord - HATO*).

Dans ce temps les Européens ont compris qu'ils devraient céder d'importantes

parts du marché à leurs principaux concurrents, les Etats-Unis et le Japon, s'ils ne pouvaient pas rapidement mettre en valeur le potentiel d'un grand marché uniforme. Depuis le milieu des années soixantes l'intégration européenne se trouve dans une phases extrêmement dynamique: la réalisation du grand marché intérieur européen progresse résolument.

L'objectif essentiel des fondateurs de la Communauté était d'instaurer une coopération économique entre les Etats qui la composent afin de lier leurs intérêts et de créer entre eux une indispensable solidarité. Dans ce but on a commencé par associer les économies des Etats de l'Europe dans un large marché commun, à l'intérieur duquel tous les produits fabriqués peuvent circuler sans être acquittés de droits de douane aux frontières nationales.

L'idée maîtresse est de créer un marché intérieur plus vaste et plus sûr dans lequel les industries communautaires peuvent vendre leurs marchandises. La concurrence qui s'instaure incite les entreprises à être plus compétitives. Ce mécanisme favorise donc la croissance économique et bénéficie aux Européens: les salaires deviennent plus élevés et l'on peut acheter au meilleur prix. De plus, chaque citoyen peut, en principe, travailler dans n'importe quel Etat de l'Union Européenne.

2. Répondez aux questions:

1) Quel est l'objectif de la création de la Communauté européenne? 2) Pourquoi a-t-on commencé par associer les économies des Etats de l'Europe dans un large marché? 3) Qu'est-ce qui aide les industries communautaires à vendre leurs marchandises? 4) Quel est le rôle de la concurrence? 5) Qu'est-ce qui bénéficie aux Européens? 6) A quel prix peut-on acheter à l'intérieur de l'UE? 7) Quelles perspectives s'ouvrent pour chaque travailleur d'un Etat européen?

3. Traduisez les phrases:

1) Главная цель Евросоюза – установить экономическое сотрудничество между европейскими странами. 2) Внутри Европейского союза вся изготовленная продукция может перевозиться беспошлинно. 3) Основная цель – создание более широкого и более надежного рынка, где страны могут продавать свои товары. 4) Конкуренция побуждает предприятия быть более конкурентоспособными. 5) Конкуренция способствует экономическому росту и идет на пользу жителям Европы. 6) Каждый гражданин Западной Европы может работать в любой стране Евросоюза.

4. D'après le tableau, dites combien de pays entrent dans l'Union européenne.

A. Choisissez un pays et présentez-le d'après le plan :

- le nom du pays ;
- sa capitale ;
- le nombre d'habitants ;
- sa superficie.

B. Répondez aux questions :

- Quel est le plus grand (le plus petit) pays européen d'après la superficie ?
- Quel est le plus grand (le plus petit) pays européen d'après la population ?
- Quels sont les premiers pays qui ont formé l'Union européenne ?
- Quels pays sont entrés en Union européenne en 1973, 1981, 1986, 1995, 2004, 2007, 2013 ?

PAYS	ANNÉE D'ENTRÉE	POPULATION (h) - 2010	SUPERFICIE (km)	CAPITALE
France	1957	64 714 000	544 500	Paris
Allemagne	1957	81 802 000	356 900	Berlin
Italie	1957	60 340 000	301 300	Rome
Belgique	1957	10 839 000	30 500	Bruxelles
Luxembourg	1957	502 000	2 600	Luxembourg
Pays- Bas	1957	16 750 000	41 200	Amsterdam
Danemark	1973	5 534 000	43 100	Copenhage
Grèce	1981	11 285 000	132 000	Athènes
Espagne	1986	45 919 000	504 800	Madrid
Portugal	1986	10 637 000	92 400	Lisbonne
Finlande	1995	5 351 000	337 100	Helsinki
Suède	1995	9 340 000	450 000	Stockholm
Autriche	1995	8 375 000	84 000	Vienne
Royaume-Uni	1973	62 008 000	244 000	Londres
Irlande	1973	4 467 000	70 300	Dublin
Chypre	2004	803 000	9 251	Nicosie
Malte	2004	413 000	316	La Valette
Lettonie	2004	2 248 000	64 597	Riga
Lituanie	2004	3 329 000	65 300	Vilnius
Estonie	2004	1 340 000	45 227	Tallinn
Pologne	2004	38 167 000	312 678	Varsovie
Slovaquie	2004	5 124 000	49 035	Bratislava
Slovénie	2004	2 047 000	20 273	Ljubljana
République tchèque	2004	10 506 000	78 870	Prague
Hongrie	2004	10 014 000	93 032	Budapest
Bulgarie	2007	7 503 000	111 000	Sophia
Roumanie	2007	21 162 000	238 000	Bucarest
Croatie	2013	4 285 000	6 542	Zagreb

LES SOURCES DE DROIT

1. *Trouvez les définitions des termes suivantes:*
un traité – un règlement - une directive -
un acte – une décision -

1.1 LES TRAITÉS

Le traité de Rome (1957)

Il institue la Communauté économique européenne (CEE). Il a été signé par 6 pays: *Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-bas*. Plus tard s'y sont joints six autres pays: *Irlande, Grande-Bretagne, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal*.

Le but est d'aboutir économiquement à un «Marché commun» permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. La Communauté économique européenne (CEE) est l'entité internationale, de type supranational, instituée par le traité de Rome, et se dote d'une capacité autonome de financement, indépendante du plan Marshall. Son objectif immédiat est de mettre en place une libre circulation des marchandises (union douanière).

L'Acte unique européen (1986) est signé par 9 états membres, suivis par *le Danemark* (suite au résultat positif d'un référendum), *l'Italie et la Grèce* plus tard.

Il avait pour but de redynamiser la construction européenne en fixant l'achèvement du marché intérieur en 1993. Il parfait le traité de Rome et prévoit que les hommes, les biens et les capitaux peuvent circuler librement dans la Communauté. Par ce traité, les compétences communautaires sont élargies aux domaines de la recherche, du développement technologique, de l'environnement et de la politique sociale.

Les traités de Maastricht (1992)

L'Union européenne prend la suite du Marché commun et de la Communauté économique européenne devenue Communauté européenne (CE). Il marque une nouvelle étape dans le processus d'union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe. Le traité de Maastricht crée la citoyenneté européenne et permet de circuler et de résider librement dans les pays de la Communauté, le droit de voter et d'être élu dans l'Etat où l'on réside pour les Elections européennes et municipales. Le traité sur l'Union économique et monétaire (UEM) prévoit de créer une monnaie unique (Ecu) en Europe.

Le traité d'Amsterdam (1997)

Détermine la stratégie générale dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune qui inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union y compris la définition progressive d'une politique de défense commune. Les pays-membres au nombre 25 décident de renforcer l'intégration européenne et d'introduire les modifications de fonds liées à l'environnement.

Le traité de Nice (2000)

Visé à améliorer le fonctionnement du triangle institutionnel de l'UE dans la perspective de l'élargissement. Des décisions ont également été prises concernant la Charte des droits fondamentaux, l'Europe économique et sociale et l'Europe des citoyens. Passage à l'euro (€).

1.2 LES ACTES COMMUNAUTAIRES

Le règlement

Il s'applique directement à tous les citoyens de la Communauté; il est supérieur à la loi nationale.

La directive

Elle oblige les Etats-membres à atteindre un certain objectif, en leur laissant le choix des moyens (lois, decrets...). A la différence du règlement, elle doit donc être transposée par les états-membres dans le droit national. Toutefois si la transposition n'intervient pas avant la date fixée, la directive devient directement applicable.

La décision

A la différence du règlement, elle est d'application particulière, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à une personne ou à un groupe de personnes déterminé.

2. Répondez aux questions:

1) Combien de traités sont à l'origine de l'Union Européenne? 2) En quelles années ces traités ont été pris? 3) Quel était le but principal du traité de Rome et quel type d'union a été organisé d'après ce traité? 4) Quels sont les résultats du traité de Maastricht? 5) Quels sont les résultats du traité de Nice? 6) Où est la différence entre le règlement et la décision, entre le règlement et la directive?

3. Indiquez les conditions d'application des actes communautaires ci dessous, en cochant au bon endroit dans le tableau ci-contre.

	Application			
	directe	indirecte	générale	particulière
Décision				
Directive				
Règlement				

INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE

1. Lisez et traduisez le texte.

L'Union Européenne (UE) n'est pas une fédération. En réalité, elle est unique, une création «sul generis» (= de son genre/particulière). Ses Etats membres restent des nations souveraines et indépendantes qui ont choisi de transférer certaines compétences. Ils exercent leur souveraineté en commun pour acquérir sur la scène mondiale une puissance et une influence qu'aucun d'entre eux ne saurait posséder seul.

Le Parlement européen représente les peuples d'Europe dans la construction européenne. Il est composé de 785 députés européens, élus pour 5 ans par les citoyens de chaque état membre au suffrage universel direct. Chaque Etat a un nombre de députés en fonction de son importance. Le Parlement européen (PE) a trois sièges: à Bruxelles, à Luxembourg et à Strasbourg. Les services administratifs (le secrétariat général) sont installés à Luxembourg. Les «sessions plénières»

auxquelles participent tous les députés, ont lieu à Strasbourg et aussi à Bruxelles. Le Parlement européen a trois rôles essentiels:

1. Exercer le pouvoir législatif. Il partage ce pouvoir avec le Conseil sur de nombreux terrains politiques quand il adapte les actes législatifs. Son élection au suffrage universel direct par les citoyens continue à garantir la légitimité démocratique du droit européen.

2. Exercer le contrôle démocratique sur toutes les institutions européennes, et notamment sur la Commission. Le PE peut approuver ou refuser la désignation des membres de la Commission.

3. Exercer le pouvoir budgétaire. Le Parlement détient les cordons de la bourse (= gère les finances). Il partage le pouvoir financier avec le Conseil et peut ainsi influencer les dépenses de l'UE. Il adopte ou refuse le budget dans sa totalité.

Le Conseil de l'Union européenne. Le Conseil est le principal organe de décision de l'EU. Il représente les Etats membres de l'EU, et un ministre issu de chaque gouvernement national participe à ses réunions. Il définit les orientations politiques générales. Au total, il existe neuf configurations du Conseil:

- Affaires générales et relations extérieures,
- Affaires économiques et financières (Ecofin),
- Justice et Affaires intérieures (JAI),
- Emploi, politique sociale, santé et consommateurs,
- Compétitivité,
- Transports, télécommunications et énergie,
- Agriculture et pêche,
- Environnement,
- Education, jeunesse et culture.

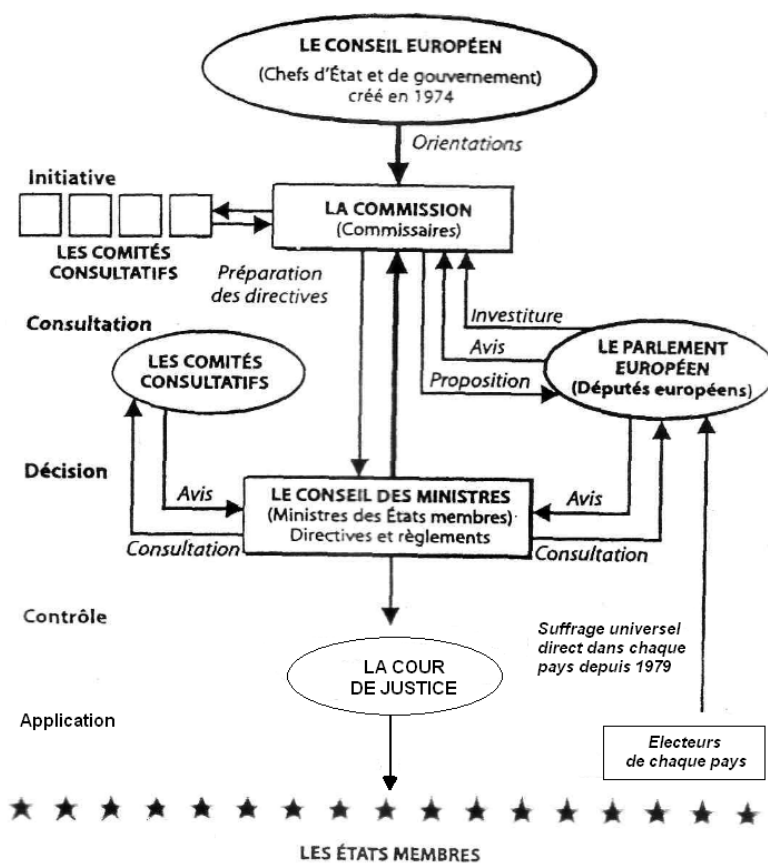
Dans certains domaines particulièrement sensibles, tels que la politique étrangère et de sécurité commune, la fiscalité et la politique d'asile et d'immigration, le Conseil doit se prononcer à l'unanimité. Autrement dit, chaque Etat membre y détient un droit de veto. Toutefois, dans la plupart de domaines, le Conseil adopte ses décisions à la «majorité qualifiée» («VMQ», vote à la majorité qualifiée): avec un minimum de 255 voix favorables pour une proposition.

La Commission européenne - l'administration centrale. La Commission est l'institution politiquement indépendante des gouvernements nationaux qui représente et défend les intérêts de l'UE dans son ensemble. Elle élabore les propositions de nouvelles lois européennes qu'elle soumet au Parlement européen et au Conseil. La Commission est chargée de la gestion quotidienne de l'union européenne; elle exécute le budget et dépense l'argent de l'UE. Elle est composée des 27 commissaires dont un président et 5 vice-présidents. Ils sont élus pour 5 ans. Chaque commissaire est responsable d'un secteur, mais la Commission décide collégalement sur chaque dossier. Les commissaires sont responsables devant le Parlement seulement; ils ne doivent recevoir d'instructions d'aucun gouvernement. Le «siège» de la Commission se trouve à Bruxelles, mais elle a aussi des bureaux à Luxembourg. La Commission se réunit une fois par semaine. Le personnel de la Commission est réparti entre trente-six départements, appelés «directions générales» ou «services».

Le Conseil des ministres européens est l'organe décisionnaire de la Communauté. Il réunit les ministres de chaque Etat membre qui ont les mêmes attributions. (Exemple: le Conseil des ministres de l'agriculture). C'est le "législateur" de la Communauté: il adopte les actes juridiques communautaires (directives, règlements) qui sont élaborés et qui lui sont proposés par la Commission. Il décide après avis du Parlement européen ou en coopération ou en codécision avec le Parlement. Chaque Etat membre assure, à tour de rôle, pour six mois, la présidence de Communauté, et donc du Conseil des ministres. La présidence a un rôle d'impulsion et de coordination. L'Etat qui assure la présidence a ainsi la possibilité d'orienter, pendant six mois, la construction européenne dans le sens qu'il souhaite.

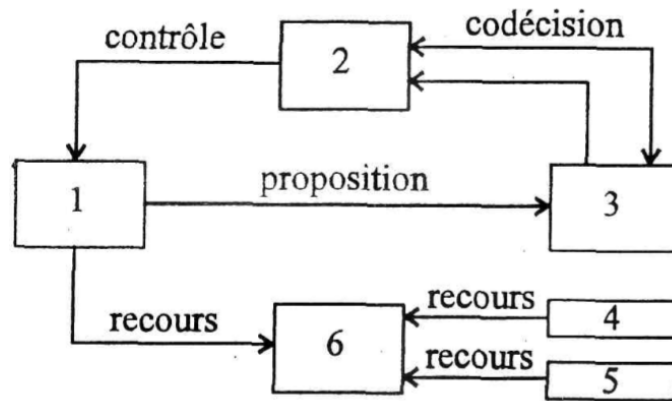
La Cour de justice. Installée à Luxembourg, elle assure le respect des traités européens ainsi que des règlements, directives et décisions qui en découlent. Elle est formée de 13 juges et de 6 avocats nommés pour 6 ans par les gouvernements des Etats membres. Sa principale tâche est d'interpréter et d'assurer l'application du droit communautaire.

2. Regardez le schema et étudiez comment fonctionne l'Union européenne



3. Complétez l'organigramme ci-dessous à l'aide des mots suivants:

- | | |
|-------------------------|----------------------------|
| Commission | Conseil des ministres..... |
| Cour de justice | Gouvernements..... |
| Parlement européen..... | Particuliers..... |



4. Complétez la grille ci-contre.

1. Communauté économique européenne.
2. Ils siègent à la cour de justice.
3. Il donne son avis, il coopère, il codécide.
4. Membre de la Communauté européenne depuis 1986. (cap. Lisbonne)
5. Ils sont élus au suffrage universel direct.
6. Membre de la CEE depuis 1981 (cap. Athènes)
7. European currency unit.
8. Membres d'un gouvernement.

1.		E						
	2.	U						
3.		R						
	4.	O						
5.		P						
6.		E						
		7. E						
8.		N						

5. Choisissez les fonctions ou descriptions qui définissent les institutions et organes suivants :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - 1. le Parlement européen - 2. le Conseil - 3. la Commission - 4. la Cour de justice - 5. la Cour des comptes | <ul style="list-style-type: none"> - 6. le Comité économique et social - 7. le Comité des régions - 8. le médiateur européen - 9. la Banque européenne d'investissement - 10. la Banque centrale européenne |
|--|--|

- a) instruisant les plaintes des citoyens en cas de mauvaise administration au niveau européen
- b) représentant les gouvernements des états membres
- c) élu par les peuples des Etats membres
- d) assurant le contrôle des comptes

- e) responsable de la politique monétaire de la zone euro
- f) garantissant le respect du droit
- g) facilitant la prise en compte des positions des différentes catégories de la vie économique et sociale
- h) institution financière de l'UE
- i) organe d'exécution avec le droit d'initiative législative
- j) facilitant la prise en compte des positions des régions de l'UE

СПИСОК ЛИТЕРАТУРЫ

1 Учебник французского языка Le français.ru A2 / Е.Б. Александровская, Н.В. Лосева, Л.Л. Читахова. – М.: «Издательство «Нестор Академик», 2007. – 415с.

2 Герасимов Б.И., Бородулина Н.Ю., Волостных И.А., Гуляева Е.А. Le français des affaires: Деловой французский: уч. пособие / под общ. Ред. Н.Ю. Бородулиной. – М.: ФОРУМ, 2009. – 176с.

3 Горшкова В.Е. Курс специализации переводчиков французского языка (современная макроэкономика) = Le français de spécialité pour la formation des traducteurs / interprètes (macroéconomie): (учебное пособие) / В.Е. Горшкова, М.А. Горшкова. – М.: АСТ: Восток-Запад, 2005. – 159с.

4 Французский язык для юристов: уч. пособие / Сост. Г.Е.Журбенко. – М.: ОАО «Издательский дом «Городец», 2006. – 136с.

5 Шишковская О.В., Первова Л.Н., Яковлева Н.В., Фарцева И.С. Французский язык для экономистов (продвинутый этап): уч.пособие. – М.: НВИ-ТЕЗАУРУС», 2006. – 276 с.

Иванова Светлана Павловна

ФРАНЦУЗСКИЙ ЯЗЫК

Практикум
по развитию навыков разговорной речи
для студентов 1-2 курса
экономического факультета
для специальностей 080100, 080200, 081100, 100700, 036401

В авторской редакции

Подписано к печати 15.05.14	Формат 60*84 1/16	Бумага 65 г/м ²
Печать цифровая	Усл. печ. л. 2,25	Уч.-изд. л. 2,25
Заказ 170	Тираж 25	Не для продажи

Редакционно-издательский центр КГУ.
640000, г. Курган, ул. Советская, 63/4.
Курганский государственный университет.